

**Intervention de S.E. Monsieur Jean-Maurice RIPERT  
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

---

**92<sup>ème</sup> session du Conseil de l'OIM**

**Genève, le 30 novembre 2006**

*Discours disponible sur le site :  
[www.delegfrance-onu-geneve.org](http://www.delegfrance-onu-geneve.org)*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord comme d'autres collègues de féliciter les membres du nouveau bureau et d'adresser un message de bienvenue à la République du Montenegro et au Népal, nouveaux membres de l'Organisation, qui se rapproche ainsi de l'universalité.

Je voudrais également me réjouir, après l'Ambassadeur de Finlande, de ce que, pour la première fois, la Présidence de l'Union européenne ait pu s'exprimer au nom de tous les Etats membres de l'Union, tous devenus membres de l'OIM. Je m'associe pleinement à cette déclaration.

Je souhaite enfin remercier l'Ambassadeur du Pakistan, Président sortant du Conseil de l'OIM, pour ses efforts en faveur de l'adoption de la stratégie de l'OIM.

\* \* \*

Pour la France, la stratégie de l'OIM doit être simple et lisible.

Elle doit se définir selon deux axes : le positionnement de l'Organisation par rapport aux autres institutions traitant des questions de migrations, et le contenu des programmes.

I/ - S'agissant de son positionnement, la France considère que l'OIM est et doit rester un acteur majeur dans l'analyse des questions relatives aux flux migratoires comme dans la mise en œuvre de programmes opérationnels.

La question de l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies pose globalement la question de la façon dont les questions migratoires sont

abordées par les différentes organisations du système et de la cohérence de l'ensemble. Là comme dans beaucoup d'autres domaines d'intervention des Nations Unies, la coordination inter-agences est fondamentale.

Les réunions du Groupe Mondial sur les Migrations, dont l'OIM prendra la présidence en janvier 2007, participe de cette coordination.

En détaillant l'ensemble des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels que recèlent les questions migratoires, au Nord comme au Sud, le Dialogue à haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement organisé en septembre 2006 à New York a clairement mis en lumière et les failles du dispositif actuel et la nécessité d'agir de manière plus ciblée.

Lors de ce Dialogue de haut niveau, il a été décidé de mettre en place un Forum mondial de la Migration, mené et animé par les Etats. Nous nous félicitons de ce projet et nous nous réjouissons de la proposition de la Belgique de recevoir la première édition de ce Forum.

Ce Forum devrait permettre aux Etats et aux organisations issues de la société civile de continuer à dialoguer notamment avec les membres du Groupe Mondial sur les Migrations.

Dans ce contexte, je tiens à redire ici tout l'intérêt que nous attachons à ce que l'OIM rejoigne le système des Nations Unies.

De par son universalité et la globalité de son mandat, le système des Nations Unies - en cours de réforme pour être plus efficace et dans son fonctionnement et dans son activité de terrain - doit rester au cœur de la coopération internationale en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme, autour de la réalisation des Objectifs du millénaire, dont la pertinence a été réaffirmée par l'ensemble

des Chefs d'Etat et de gouvernement de la planète lors du Sommet de New York en septembre 2005.

Une plus grande intégration de l'OIM lui permettrait d'être davantage associée aux activités des Nations Unies comme un partenaire de premier plan.

L'Organisation Internationale pour les Migrations a étudié cet automne, de façon approfondie et très intéressante, les différentes options de ce rapprochement, depuis l'amélioration du statu quo jusqu'à un lien institutionnel formel. Je relève pour ma part notamment l'idée qu'une intégration en tant qu'institution spécialisée paraît envisageable, dès lors que l'OIM garderait sa souplesse, son autonomie et sa rapidité d'action, auxquelles nous sommes tous très attachés.

Monsieur le Président,

II/ - Je voudrais maintenant évoquer le contenu des programmes de l'OIM.

Nous estimons comme d'autres qu'il est indispensable de privilégier la qualité sur la quantité. L'OIM doit continuer à pouvoir répondre aux demandes des Etats membres, sans renoncer à définir, avec les Etats membres, une stratégie propre, axée sur quelques objectifs prioritaires, notamment là où les autres organisations internationales ne sont pas impliquées.

Les orientations prioritaires des programmes de l'OIM ne sont pas pour l'instant dirigées vers des actions de développement : seul 13% du budget y est consacré. Et seulement 15% du budget concerne l'Afrique dans sa globalité, ce qui nous paraît peu.

L'action de l'OIM s'agissant du lien migrations / développement – qui se concentre sur le programme MIDA (Migrations et développement pour l'Afrique) – nous semble trop faible, compte tenu des enjeux pour les pays concernés.

La France a joué un rôle important dans la convocation en juillet dernier de la Conférence euro-méditerranéenne de Rabat. Le dialogue politique s'est ensuite élargi à tout le continent africain et une conférence euro-africaine s'est tenue à la fin du mois de novembre à Tripoli.

C'est une évolution positive, qui montre le degré de mobilisation très fort de l'Union Européenne sur ces questions.

Un mot maintenant du concept de co-développement, concept par lequel nous reconnaissons la place et le rôle des migrants comme « acteurs et partenaires de développement ».

L'association de migrants à des projets de développement n'est pas nouvelle. Elle constitue un des volets essentiels de la politique française de coopération pour le développement.

Des projets concrets sont actuellement mis en œuvre au Maghreb et au Sahel, sous forme de partenariats. Ils visent à soutenir les initiatives économiques des migrants dans leur pays d'origine, à mobiliser les diasporas qualifiées, à accompagner des projets de développement local.

Favoriser le renforcement des capacités et le retour des compétences constitue un objectif de développement local, pouvant limiter les conséquences négatives des migrations. Il s'agit aussi de lutter contre la perte, par les pays d'émigration, de leurs ressources humaines.

Monsieur le Président,

Il est absolument nécessaire de donner à l'Organisation les moyens d'accomplir son mandat. La France se félicite donc que les Etats membres aient accepté, à titre exceptionnel, le principe de la « croissance réelle zéro » sur le budget administratif 2007.

Naturellement, de son côté, l'OIM devra veiller, dans la mise en œuvre de ses programmes, à la plus grande transparence et à une grande rigueur de gestion.

En concluant, j'adresse au Directeur général de l'OIM et à toute son équipe nos remerciements pour le travail accompli et l'expression de notre confiance face aux importantes échéances qui sont devant nous.

Je vous remercie./.